

APAJH 84

Vous êtes candidate,candidat au conseil départemental,

L'APAJH84, tient à vous féliciter pour cet acte citoyen.

L'acte le plus important d'un Conseiller Départemental est le vote du Budget,des budgets. Celui de l'action sociale en faveur des personnes âgées,en difficulté sociale et des personnes handicapées ,a des conséquences sur leur qualité de vie au quotidien.

L'APAJH 84 souhaite à travers ce petit questionnaire attirer votre attention sur la limitation des droits des personnes handicapées hébergées en Etablissement pour aller en famille le WE et pour partir en vacances.L'actuel règlement de financement du séjour du résident limite gravement ce droit

Pour commencer,quelques questions simples :

- 1- Un adulte handicapé hébergé en établissement doit pouvoir aller dans sa famille, garder des liens avec sa fratrie,participer aux joies et évènements ? OUI NON
- 2-Un adulte handicapé hébergé a t'- il le droit de prendre des vacances ? OUI NON
- 3-Un adulte handicapé a-t-'il le droit à un domicile,comme tout citoyen?
Même s'il est absent ? OUI NON

Le Département finance l'hébergement,comment calculer sa participation ?

1-Le Département doit-il payer pour les jours d'absence du résident handicapé de son domicile ? OUI NON

2-Comment définir un jour d'absence..... ?
Attention question piège ! Tous les départements n'ont pas la même définition.

- Un jour d'absence c'est :
- 24 Heures consécutives
 - Un wend du vendredi 14h au dimanche 18h
 - l'absence au repas de midi
 - l'absence d'une nuit

Choisissez votre définition.

3-Le Département doit-il fixer un nombre de jours d'absence autorisée et financée ? OUI NON

Question finances :

1- Un établissement a des frais fixes quelque soit le nombre de résidents présents:personnel-sécurité-fluides-restauration-amortissement des investissement ,,,,etc OUI NON

2- Pensez-vous qu'en ne finançant pas les jours d'absence des résidents le Département puisse faire des économies ? OUI NON

3- Pensez-vous que l'augmentation du nombre de jours de présence des résidents les fins de semaine et pendant les vacances va augmenter les dépenses de l'établissement,par la nécessité par exemple,d'avoir recours aux heures supplémentaires,à des intérimaires,à des heures bonifiées pour le wend ? OUI NON

Questions au moment du vote du budget départemental de l'Aide Sociale

1- Le budget d'Aide Sociale en particulier pour l'hebergement des adultes handicapés est-il raisonnable ? Equitable ? OUI NON

2-Le non financement des jours d'absence du résident handicapé a t-il des conséquences sur sa qualité de vie,sur sa famille,sur sa vie de citoyen ?OUI NON

Être élu ,c'est faire des choix,difficiles complexes.

L'APAJH84 souhaite que les enfants et adultes handicapés aient une vie ordinaire, simple et juste qui ressemble le plus possible à la vie de tous le monde. Pour cela ,la solidarité donne les moyens,rétablir les équilibres.Cela a un coût pour le Département ,l'Etat ;avant toute décision un élu,une élue doit mesurer les conséquences humaines, simples de son vote sur les personnes handicapées.

Des solutions pour garder les mêmes droits à la personne handicapée que tout citoyen

- Ne pas compter les week-end de sortie en famille.
- Donner un droit aux vacances pour la personne handicapée de 30 jours.
- L'Aide Sociale Départementale abandonne le calcul à la journée de présence pour un budget global annuel comme le pratique l'ARS.

APAJH 84

Vous pouvez nous joindre sur apajh84@laposte.net.